

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune des HOUCHES (Haute-Savoie) ;

VU le Code Général des Collectivités Locales et le Code des Communes

VU le Code de la Route, notamment ses articles R36, R37.1 et R 225

VU les articles R26, alinéa 3 et 15, et R28 du Code Pénal

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière

VU la demande de prolongation de l'arrêté n°21/123 du 12 août 2021

VU la demande présentée par Monsieur DOBSON Jon, sollicitant la réglementation de la circulation, pour la pose de bennes de chantier, route des Chavants.

CONSIDERANT qu'en raison de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation pour en assurer le bon déroulement ainsi que la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1.- La route des Chavants sera rétrécie au droit du numéro 876.

Du mardi 07 septembre 2021 à 08h00 au vendredi 24 septembre 2021 à 18h00

Article 2.- Monsieur DOBSON est autorisée à occuper le domaine public, au droit du chantier aux dates et heures définies à l'article 1.

Article 3. - L'accès, pour les riverains sera maintenu pendant toute la durée du chantier.

Article 4. – La sécurité de la voie, autour de la benne, sera assurée par les soins de Monsieur DOBSON. Le demandeur sera responsable de tout accident pour cause d'obstruction de la voie.

Article 5. - Ces prescriptions seront indiquées au moyen de panneaux conformes aux instructions ministérielles sur la signalisation.

L'arrêté n'entrera en vigueur qu'après la mise en place de la signalisation par Monsieur DOBSON.

Article 6. - Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 7. - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Chamonix,
- Monsieur le Chef du Centre de secours des Houches,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- Monsieur DOBSON.

chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Affichage en Mairie des Houches

Du 07.09.21

Au _____

Fait aux Houches,
Le 07 septembre 2021

Le Maire,
Ghislaine BOSSONNEY

